

LE COMPTE BANCAIRE

A votre avis ?



Combien de ménages en France ont un compte bancaire ?

+ de 50%

+ de 75%

+ de 87%

+ de 99%



**Plus de 99 % des ménages
ont un compte bancaire**

- 99,3 % des ménages

- 99 % des ménages vivant sous
le seuil de pauvreté

Avoir un compte bancaire
est obligatoire ?

oui

non

Un compte, pour quoi faire ?



Pour des raisons **pratiques** :

- payer et être payé, y compris à distance (virements, prélèvements...)
- encaisser salaires et prestations sociales,
- disposer de son argent à tout moment
- conserver ses avoirs en sécurité (- de liquide, FGDR jusqu'à 100 000 €)

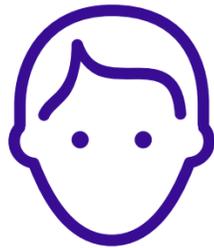


Pour répondre à des **obligations légales** :

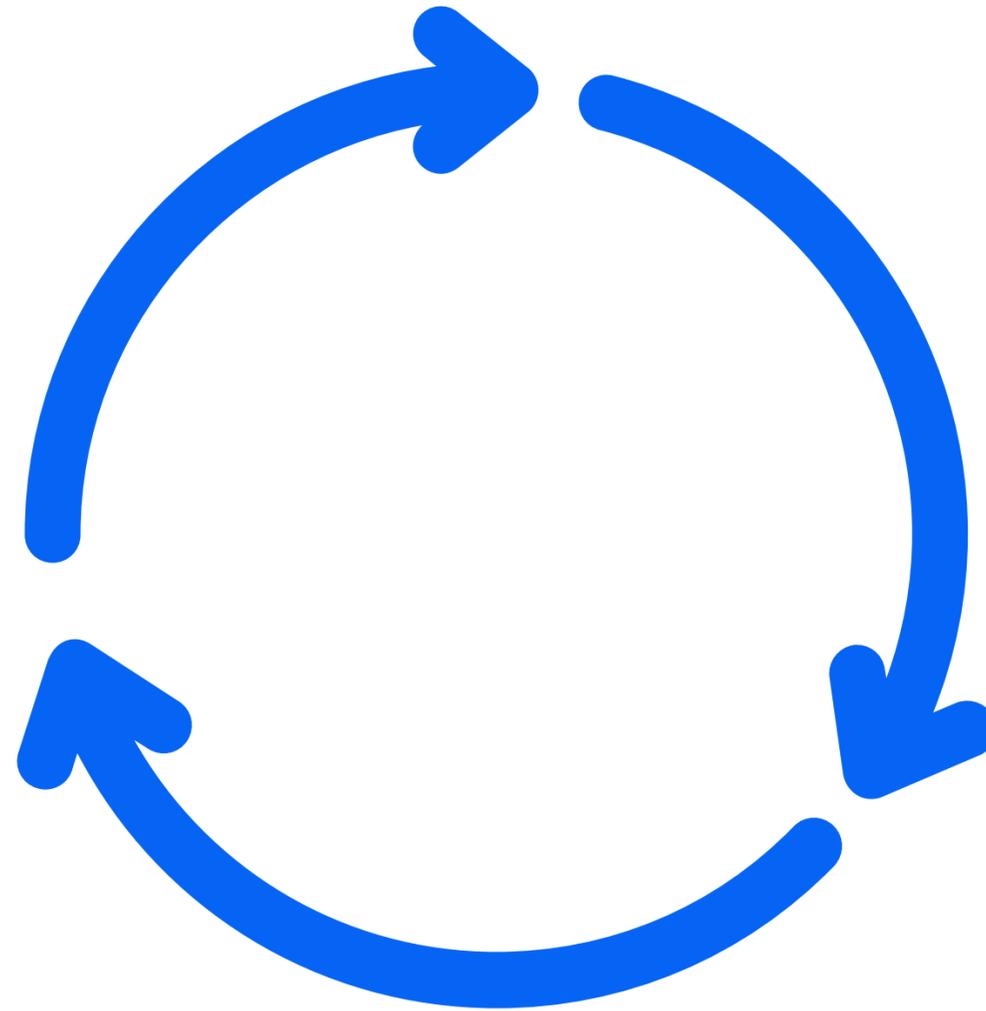
- interdiction de payer les salaires en espèces au-delà de 1 500€ (lutte contre travail dissimulé)
- interdiction des transactions avec des professionnels au-delà de 1 000€ en espèces (lutte contre blanchiment)



Un compte, pour qui ?



Personne majeure
*(ou dès 16 ans si émancipée ou
accord des parents)*
justifiant de son
identité et domicile
CNI, passeport,
carte de séjour



Liberté contractuelle
de la banque
qui peut refuser
(sauf droit au compte)

Procédure du droit au compte

Un compte individuel

Le compte du quotidien
Seul à pouvoir l'utiliser / consulter etc.
Moyens personnels de paiement à disposition
Procuration possible : tiers de confiance, résiliable, limitée,
caduque au décès ...

Un compte joint

Le principe de solidarité
AU moins 2 titulaires, 0 lien requis
Chacun l'utilise / consulte etc. comme s'il était seul
Chacun est responsable et solidaire en cas de dette ou
chèque ss provision
Carte personnelle / chéquier collectif
Non bloqué au décès

Un compte ou plusieurs ?

Pratique pour séparer activités, type de dépenses / interlocuteurs

Une indépendance financière au sein du couple

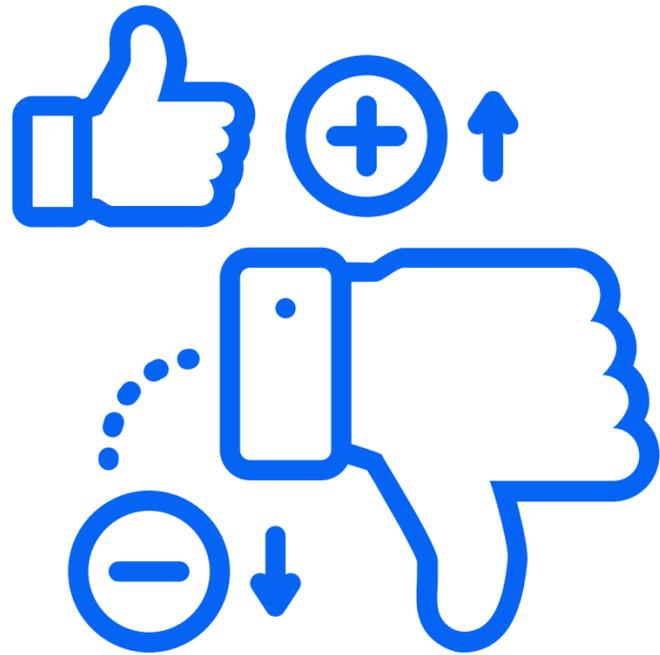
Une garantie des fonds étendue : 100 000€ par titulaire et par banque

--- ---- ---- ----
Plus compliqué de gérer son budget, suivre ses dépenses

Multiplicité des moyens de paiement, des risques, des codes ...

Une moins bonne connaissance de la situation par son banquier

Coût + important



Que vérifie / fait la banque ?

Identité, domicile, spécimen de signature
.....



Capacité (mineur /protégé), non inscription au FCC
.....



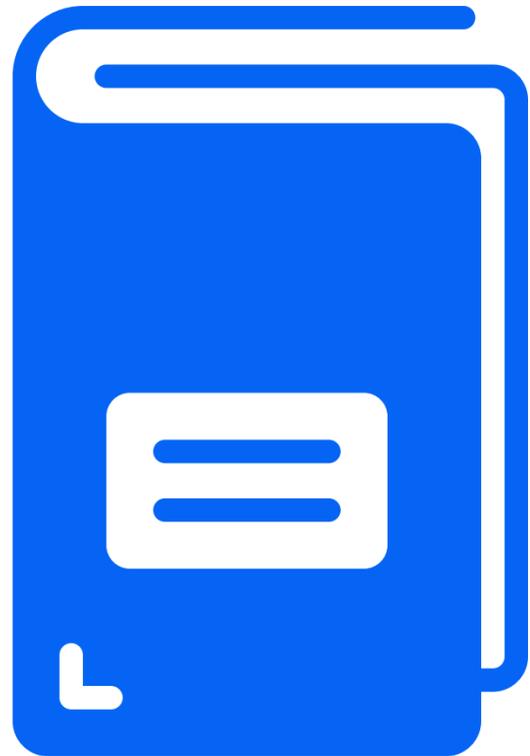
Remise de la convention de compte et de RIB
.....



Déclaration au FICOBA
.....



La convention de compte



Le document contractuel de référence

Remis à l'ouverture du compte

A lire et conserver

Des infos générales : ouverture fonctionnement clôture litige...

Des infos personnalisées : découvert, moyens de paiement...

Complétée par d'autres conventions, selon services souscrits

Les tarifs

Sur papier ou autre support durable, agence / internet

Récapitulatifs mensuel et annuel

Liberté contractuelle

Information 2 mois avant 1 changement des tarifs

Information au - 14 jours avant perception des frais d'irrégularités et d'incidents

Des frais d'incidents plafonnés (commissions d'intervention, rejet de chèque, etc.) et 1 plafonnement global en cas de fragilité financière



Le suivi de son compte

Toutes les opérations passées en compte

Relevé gratuit 1 / mois minimum, payant si + fréquent

Papier ou dématérialisé, à conserver 5 ans

Termes harmonisés entre les banques

Frais identifiés + montant mensuel + montant annuel

Consultation fréquente pour signaler anomalie

Toute somme perçue à tort doit être restituée

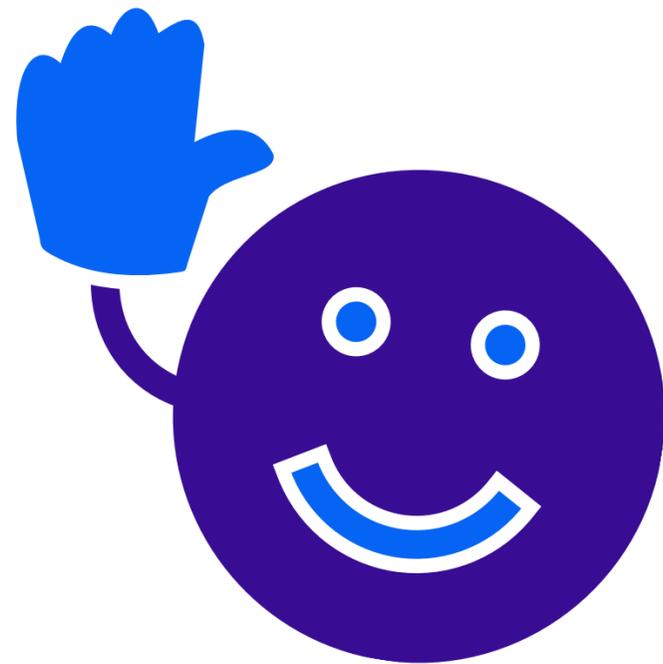
GAB, applications bancaires, site internet...

La clôture du compte



- **Liberté contractuelle :**
 - à l'initiative de la banque (avec préavis) ou du client
 - la clôture doit être effective dans les 10j après demande et restitution des moyens de paiement
- **Gratuite**
- **En cas de compte inactif :**
 - 0 manifestation du titulaire + 0 opération pendant 10 ans
 - Transfert à la caisse des dépôts pour 20 ans > puis État
- **En cas de décès : compte bloqué le temps de solder les opérations**
- **Pour un compte joint : ensemble ou séparément**

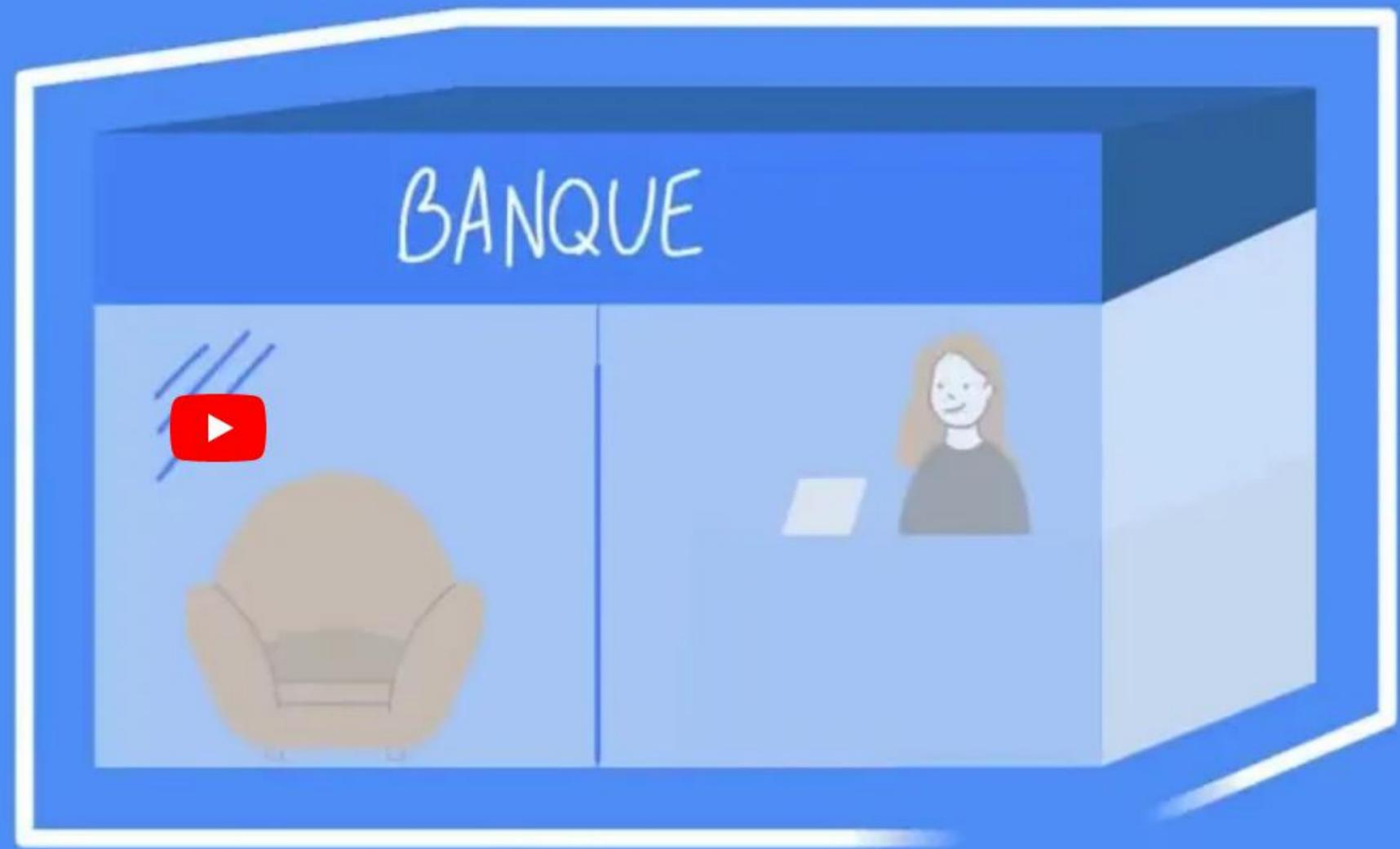
Changer de banque : le service d'aide à la mobilité bancaire



**uniquement
pour les comptes à vue**

- **Proposé gratuitement par la nouvelle banque**
- **Signer le mandat et lui fournir son RIB actuel**
- **La banque transmet le nouveau RIB à tous les interlocuteurs habituels (employeur, CAF, CPAM, électricité, impôts, internet...)**
- **Ils vous informent de la bonne prise en compte du nouveau RIB**
- **Exception : d'un compte joint vers un compte individuel**

#2



de faire tous les changements pour vous.

VRAI / FAUX

+ de 99% des ménages ont un compte bancaire

V

F

La procuration est caduque au décès du titulaire du compte individuel

Le compte joint est un compte collectif sans solidarité

Toute ouverture de compte est déclarée par la banque au FCC et FICP

La convention de compte n'est qu'un document informatif

Les frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement sont plafonnés globalement pour tous à 25 €/mois

Le service d'aide à la mobilité bancaire est gratuit

VRAI / FAUX

+ de 99% des ménages ont un compte bancaire

V	F
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La procuration est caduque au décès du titulaire du compte individuel

<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
-------------------------------------	--------------------------

Le compte joint est un compte collectif sans solidarité

<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
--------------------------	-------------------------------------

Toute ouverture de compte est déclarée par la banque au FCC et FICP

<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
--------------------------	-------------------------------------

La convention de compte n'est qu'un document informatif

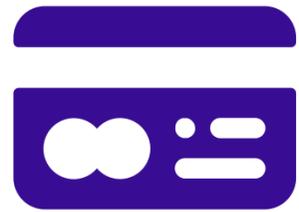
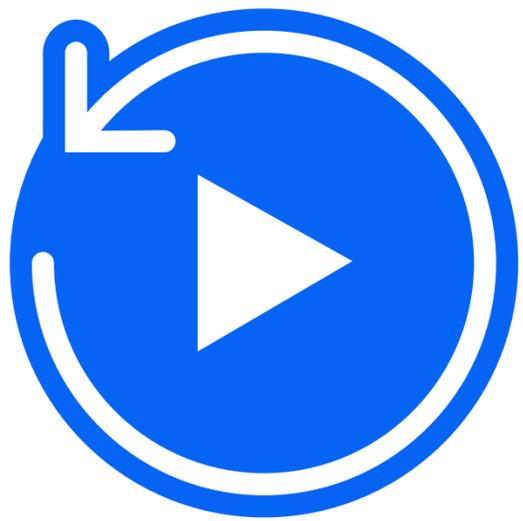
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
--------------------------	-------------------------------------

Les frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement sont plafonnés globalement pour tous à 25 €/mois

<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
--------------------------	-------------------------------------

Le service d'aide à la mobilité bancaire est gratuit

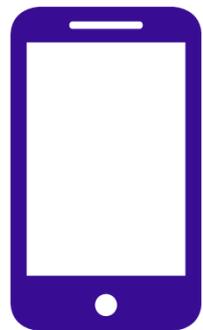
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
-------------------------------------	--------------------------



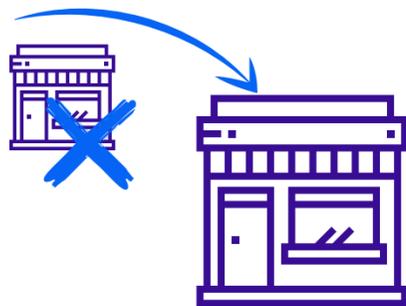
Le compte bancaire est le compte du quotidien pour **payer et être payé en sécurité**. Ne pas confondre compte individuel, compte joint et compte indivis.



L'établissement bancaire remet à l'ouverture une **convention de compte**, contrat et mode d'emploi, et des **RIB**.



Un **suivi régulier** est indispensable pour bien gérer son compte.



La clôture d'un compte et le service d'aide à la mobilité bancaire sont **gratuits**.

Des mini-guides

Des modèles de lettres

Des vidéos

Des liens utiles



LESCLESDELABANQUE.COM



Ce module a été conçu par les clés de la banque, le programme d'éducation financière de la Fédération bancaire française. A vocation pédagogique, il ne constitue pas une référence juridique. Toute reproduction totale ou partielle est subordonnée à l'accord formel de la FBF.